Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D1-DE

B171122_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Liévin : Quartier Jaurès -
Appel à promoteurs/concepteurs pour la construction de la 2ème phase
Attribution et engagement des formalités - Délibération modificative

Par délibération en date du 19 novembre 2020, le Bureau Communautaire a autorisé la cession d'une emprise de 5 370 m² environ située à Liévin, dans le périmètre du quartier Jaurès, au profit du groupement KIC / Eiffage.

Le projet consiste en la réalisation d'un programme immobilier (logements et rez-de-chaussée actif), aujourd'hui uniquement porté par la Société KIC, de 5 964 m² de Surface de Plancher (dont une partie sera réalisée sur une emprise communale qui sera cédée au Promoteur par la Ville de Liévin).

Il viendra notamment consolider l'offre de logements en accession sur le territoire sous des formes groupées (collectif ou intermédiaires particulièrement).

Compte-tenu de sa grande qualité, ce projet, porté en co-maîtrise d'ouvrage sur la partie des espaces publics par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Ville de Liévin, sera proposé auprès des services de l'État pour obtenir la labellisation EcoQuartier.

Le prix de vente est fixé à 91 € H.T. / m² de SDP. Tous les frais (notaire, TVA le cas échéant,….) seront supportés par l'acquéreur.

Il est à noter qu'une partie du terrain d'assiette du projet (1 330 m² environ) appartient à la ville de Liévin. Cette dernière cédera cette emprise directement au profit du promoteur.

Un prorata des surfaces en m² SDP sera réalisé afin de répartir les recettes de la cession entre les deux vendeurs (environ 4 018 m² SDP sur l'emprise devant être cédée par la CALL et environ 1 946 m² SDP sur l'emprise communale).

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération initiale, il y a donc lieu de délibérer à nouveau afin de repréciser les références cadastrales des biens à céder, répartis sur 4 lots (2A/2B et 3/A/3B).

Par ailleurs il convient de préciser également que la vente des différents lots pourra être réalisée en plusieurs fois au profit de la société KIC ou toute autre personne morale s'y substituant totalement ou partiellement.

Vu l'avis référencé 2022-62510-77217 de la Direction Immobilière de l'État en date du 20 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D1-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la Société KIC, dont le siège est situé 1 a rue Jean Walter à Lille (59000), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant :

- une promesse réciproque de vente et d'achat et ses éventuels avenants puis l'acte de cession des parcelles référencées, au cadastre de la ville de Liévin, section BE :

- n^{os} 182, 436p et 181p représentant l'emprise foncière des lots 2A/2B (partie devant être cédée par l'établissement intercommunal), pour une superficie d'environ 1 220 m² avant arpentage,
- n^{os} 160, 435p, 156, 155p, 161, 433p, 157p, 158p, 163, 162p, 434p représentant l'emprise foncière des lots 3A/3B, pour une superficie d'environ 4 150 m² avant arpentage,

- l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation du programme immobilier repris ci-avant d'environ 5 964 m² de Surface de Plancher (SDP) au total dont environ 4 018 m² de SDP sur le foncier qui sera cédé par l'établissement intercommunal (environ 1 390 m² de SDP sur les lots 2A/2B et environ 2 628 m² de SDP sur les lots 3A/3B).

Le prix de vente est fixé à 91 € H.T./m² de SDP.

Tous les frais (notaire, TVA le cas échéant…) seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

La recette correspondante sera versée au Budget Principal/ Programme MRESERLOUV.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D4-DE

B171122_D4

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Avenant n°2 à la convention de partenariat pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Par délibération du bureau communautaire du 15 septembre 2014, une convention de partenariat pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles est signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le Syndicat Mixte EDEN 62.

Le Syndicat Mixte EDEN 62 a étendu le périmètre des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en intégrant des espaces communaux sur Fouquières-lez-Lens et Harnes.

Il est nécessaire de réviser le contenu de l'article 5 de la convention de partenariat afin d'intégrer les terrains communaux à ceux du Département et d'actualiser la surface des ENS concernée sur le territoire de la CALL.

Un projet d'avenant à cette convention de partenariat est donc proposé et porte sur :

• la révision de l'article 5 comme suit :

« Article 5 : Ajout ou suppression de terrains départementaux et de terrains communaux mis à disposition du Syndicat Mixte EDEN 62

La liste des Espaces Naturels Sensibles situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est annexée à la présente convention de partenariat.

L'ajout ou la suppression de terrains départementaux et de terrains communaux situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et mis à disposition du Syndicat Mixte EDEN 62 par le Conseil Départemental et les communes fera l'objet d'avenants à la présente convention. »

• L'ajout de terrains communaux mis à disposition d'EDEN 62 conformément au nouvel article 5 de la convention de partenariat :

- les terrils n° 83, 100, 230 représentant le site du 7 / 19 dit « du Marais » situés sur les communes de Harnes et de Fouquières-lez-Lens.

- le terril n° 260 « Lavoir de Fouquières » et le terril n°95 dit 6 Sud de Courrières (Fosse n°6/14 dite Alfred Dupont ou fosse de Fouquières) sur la communes de Fouquières-lez-Lens.

La surface des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de la CALL représente 473,19 ha.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'intégrer les terrains communaux définis comme Espaces Naturels Sensibles et mis à disposition du Syndicat Mixte par les communes.

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles.

Autorise le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D5-DE

B171122_D5

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) - Convention d'objectifs PANIERS avec l'association Bio en Hauts de France

Bio en Hauts-de-France est l'organisation régionale de l'agriculture biologique. Partenaire du SATD depuis sa création, la mission de l'association est essentiellement le développement de l'agriculture biologique en région, du producteur au consommateur. A la suite d'une année d'expérimentation concluante, Bio en Hauts de France et la CALL souhaitent poursuivre le déploiement du dispositif PANIERS sur le territoire.

P.A.N.I.E.R.S. (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire) est un dispositif d'accompagnement au bien-être et à l'autonomie alimentaire pour se réapproprier son alimentation et pouvoir connaître et maîtriser son impact sur la santé et l'environnement tout en créant du lien social. Ciblant des familles en situation de précarité, il contribue à lever à la fois les freins à la consommation durable et locale, tant économiques que culturels et psychosociaux. L'année d'expérimentation a permis d'accompagner plus de 80 familles de 9 structures de l'action sociale réparties dans 4 communes.

Pour cette opération d'un montant total de 72 700 €, suivant le budget annexé, il est proposé une contribution annuelle de 22 000 €, soit 30% du budget global, afin de contribuer à la continuité et au redéploiement de ce dispositif dans les nouvelles structures volontaires.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 22 000 € à l'association BIO en Hauts-de-France pour soutenir le déploiement du dispositif PANIERS sur le territoire, soit 30% du budget global de 72 700 € nécessaire à la réalisation du projet.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association Bio en Hauts de France.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D6-DE

B171122_D6

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) - Convention d'objectifs Défi citoyen alimentation durable avec l'association AproBio

AproBio est un réseau d'acteurs œuvrant pour la promotion et le développement de l'agriculture biologique en région Hauts-de-France. Pour développer la consommation de produits biologiques, un des axes de travail consiste à rendre les produits biologiques accessibles au plus grand nombre en levant tous les types de freins à la consommation de bio. En effet l'accessibilité peut revêtir plusieurs dimensions : géographique, culturelle / psychologique, financière… Un des outils identifiés pour lever l'ensemble de ces freins consiste à amener les familles vers un changement de comportement alimentaire le plus global possible.

Dans ce cadre, et suite au succès de la première édition, AproBio propose de réaliser sur notre territoire la seconde édition du « Défi Citoyen Alimentation Durable», pour lequel elle sollicite notre soutien financier.

Le « Défi alimentation Citoyen » s'inscrit totalement dans le cadre stratégique du SATD : développement de la production durable locale et des circuits-courts, sensibilisation des citoyens. En effet, il s'agit d'accompagner au changement alimentaire 100 foyers, pendant 5 mois, par des ateliers et l'apport de ressources documentaires. Un diagnostic permettra de mesurer leur progression sur des thèmes aussi variés que le gaspillage, les modes d'approvisionnement, les manières de cuisiner, les régimes alimentaires….

De plus, cette action est l'occasion « d'ouvrir » le SATD à l'ensemble des citoyens, voire de former des « Ambassadeurs de l'Alimentation Durable », possibles « recrues » de notre futur Conseil Citoyen de l'Alimentation. Il est proposé de contribuer au « Défi alimentation Citoyen » de l'association AproBio, moyennant la somme maximale totale de 25 000 € (soit 36,4% du budget).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 25 000 € à l'association AproBio pour soutenir le développement de son Défi Citoyen Alimentation Durable sur le territoire, soit 36,4 % du budget global de 68 600 € nécessaire à la réalisation du projet.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D6-DE

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association AproBio.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D7-DE

B171122_D7

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Ablain-Saint-Nazaire - Rue Lancino - Renforcement des réseaux d'assainissement - Régularisation de servitudes

Afin de limiter les risques d'inondations au point bas de la rue Lancino à Ablain-Saint-Nazaire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a procédé à d'importants travaux visant à renforcer les réseaux d'assainissement. Cette opération, dont l'objectif est de permettre l'absorption des eaux de ruissellement à l'occasion d'épisodes pluvieux intenses, s'est traduite par l'enfouissement de conduites au droit de diverses propriétés.

Il y aurait lieu de finaliser le volet administratif de ce dossier au travers de la constitution des servitudes correspondantes, par actes notariés, tous frais à la charge de l'établissement intercommunal. La mise en place de réseaux neufs ouvrant droit à indemnité, un montant de 10 € par mètre carré grevé serait retenu (soit 5 830 € au total).

Les conventions de servitude se réfèreraient en outre à la présence de conduites pré-existantes dans les parcelles et pour lesquelles il serait nécessaire de régulariser la situation juridique. Les frais notariés seraient supportés par l'établissement intercommunal.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec les propriétaires identifiés en annexe les conventions de servitude relatives à la présence de conduites communautaires d'assainissement au droit des parcelles cadastrées section AC n^{os} 191, 197, 199 et 200 à Ablain-Saint-Nazaire (détail ci-après).

La constitution de droits réels en lien avec les réseaux neufs s'accompagnera du versement d'une indemnité totale de 5 830 €, ventilée entre les différentes parties prenantes au vu des surfaces grevées.

La régularisation des servitudes sur les conduites pré-existantes se fera à titre gratuit. Les frais notariés, évalués à 3 170 €, seront supportés par l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 €, sont prévus au BP 2022 du budget annexe Assainissement en fonctionnement selon les imputations suivantes : Indemnité de 5 830 € sur la ligne de crédit 1572 et les frais de notaires de 3 170 € sur la ligne de crédit 6774.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D8-DE

B171122_D8

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Bully-les-Mines - Rue d'Enghien - Régularisation d'une servitude avec Monsieur et Madame TAHAR

La parcelle cadastrée section AM n° 802 à Bully-les-Mines, en nature de fond de jardin et localisée rue d'Enghien, est grevée par le passage d'une canalisation communautaire d'assainissement de 600 mm de diamètre.

Afin d'acter la présence de l'ouvrage et permettre l'accès au réseau en cas de besoin, il y aurait lieu de régulariser une convention de servitude avec les propriétaires concernés.

Cette régularisation s'opérerait à titre gratuit, tous frais à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Dans la mesure où les propriétaires susvisés envisagent de vendre leur bien, la servitude pourrait également être régularisée à l'occasion du transfert de propriété, l'établissement intercommunal intervenant alors en tant que tiers bénéficiaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur et Madame TAHAR, demeurant actuellement 14 Square des Bateliers à ECOUFLANT (49000), propriétaires de la parcelle référencée section AM n° 802 à Bully-les-Mines, la convention de servitude relative à la présence d'une conduite communautaire d'assainissement au droit dudit terrain (cf. tableau joint), ainsi que tous les actes subséquents.

La convention de servitude sera régularisée à titre gratuit, tous frais à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La servitude pourra également être régularisée à l'occasion du transfert de propriété de la parcelle grevée, l'établissement intercommunal intervenant alors en tant que tiers bénéficiaire.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation 02/Fonctionnement/6774.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D9-DE

B171122_D9

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Carency et Villers-au-Bois - Acquisition de parcelles auprès de l'Association Foncière de Remembrement

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Carency / Villers-au-Bois est propriétaire de divers bassins de tamponnement et d'infiltration des eaux de ruissellement agricoles.

Au titre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'établissement intercommunal est en charge de la mise en place d'ouvrages hydrauliques structurants afin de réduire les risques d'inondation par ruissellement.

Les ouvrages appartenant à l'AFR de Carency / Villers-au-Bois jouent un rôle majeur et nécessitent, pour certains, une réhabilitation ou un agrandissement en vue de renforcer la protection des biens et des personnes en aval.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait se rendre propriétaire des cinq parcelles listées en annexe. La transaction pourrait s'opérer sur la base de l'euro symbolique, tous frais à la charge de l'établissement intercommunal.

Vu l'accord de l'AFR de Carency / Villers-au-Bois,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec l'Association Foncière de Remembrement de Carency / Villers-au-Bois, dont le siège est situé en Mairie de Villers-au-Bois, l'acte d'acquisition des parcelles reprises en annexe.

La transaction s'opérera moyennant le versement, au profit de l'Association Foncière de Remembrement de Carency / Villers-au-Bois, d'un euro symbolique, tous frais à la charge de l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation 01/AMENAGID/21D15170/11392.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D10-DE

B171122_D10

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Requalification des espaces publics et des voiries et réseaux divers des Cités du Parc et des Croisettes à Méricourt dans le cadre de l'ERBM :
Groupement de commande de maîtrise d'œuvre et travaux entre la ville de Méricourt et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est signataire de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM) en date du 7 mars 2017.

La CALL, par ses délibérations du 27 juin 2017 et du 6 février 2020, a défini une liste de 29 cités minières, dont font partie les Cités du Parc et des Croisettes, comme étant le périmètre du programme ERBM sur le territoire.

La CALL, par ses délibérations du 5 octobre 2018, 9 juillet 2020 et du 24 mars 2022, a traduit concrètement son engagement dans la mise en œuvre de l'ERBM en allouant un budget de 3 millions d'euros HT par an sur les 10 ans de l'ERBM pour accompagner les opérations de rénovation des cités minières à la fois sur le volet logement à destination des bailleurs et sur le volet urbain.

Le volet urbain s'accompagne :

- d'un cofinancement des études urbaines à hauteur de 50% dans la limite de 50 000 € HT/cité ;
- et surtout d'un accompagnement financier des villes dans la mise en œuvre des projets urbains issus des études urbaines pré-opérationnelles dont les dispositions sont indiquées dans la délibération du 24 mars 2022.

Le 25 avril 2022, un fonds spécifique ERBM pour la rénovation urbaine des cités minières a été instauré par l'Etat et la Région Hauts-de-France. Ce dispositif d'accompagnement financier spécifique est doté d'une enveloppe mutualisée de 200 millions d'euros ouverte et accessible aux 35 opérations identifiées sur l'ensemble du Bassin-Minier et couvre la période 2022-2027 (les opérations pouvant être engagées jusqu'en 2027 avec un achèvement des travaux au plus tard en 2030).

Faisant partie des premières cités bénéficiant d'opérations de réhabilitations des logements, les cités du Parc et des Croisettes ont fait l'objet d'une étude urbaine pré-opérationnelle co-pilotée par la Ville de Méricourt et la CALL. Cette étude urbaine a été finalisée en février 2020, le schéma directeur développé s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Amélioration des liaisons avec le centre-ville et l'écoquartier,
- Renforcement des centralités,
- Constitution d'un réseau de liaisons douces,
- Amélioration de la mobilité et du partage des voies.

Le coût prévisionnel des travaux pour la mise en œuvre des opérations retenues par la ville de Méricourt, issues du schéma directeur, sur le volet restructuration des espaces publics est estimé à 16 678 056 € HT (valeur septembre 2022).

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D10-DE

Au titre de sa compétence Eau et Assainissement, la CALL avait chiffré, parallèlement à l'étude urbaine et en complément, le coût prévisionnel des travaux pour la rénovation des réseaux d'adduction eau potable et d'assainissement est estimé à 9 220 000 € HT (chiffrage septembre 2022).

Le projet urbain des cités du Parc et des Croisettes fait partie des dossiers de demandes de subventions déposés au titre du fonds ERBM pour la rénovation urbaine des cités minières et a été présenté au collectif des financeurs.

Compte tenu des ambitions programmatiques du projet, visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à permettre un réel retournement d'image du quartier, la ville de Méricourt souhaite être accompagnée par la CALL sur ses compétences propres (assainissement, eau potable), afin de mettre en œuvre le projet de requalification des espaces publics, voirie et réseaux divers des Cités du Parc et des Croisettes.

Des interventions lourdes seront engagées sur les 2 cités dans le cadre de la rénovation des espaces publics. De ce fait la CALL réalisera, sur ses compétences, les travaux nécessaires au renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement ainsi qu'à la déconnexion des eaux pluviales.

Pour la bonne cohérence entre les différents maîtres d'ouvrage, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande en vue de la désignation d'un maître d'œuvre unique.

La mission de celui-ci consistera en la réalisation de l'ensemble des phases d'études techniques relatives à l'aménagement des 2 cités y compris le suivi des travaux et leur réception.Le coût des études de maîtrise d'œuvre (part CALL) a été estimé à 737 600 € HT (valeur septembre 2022). Pour information, le coût des études de maîtrise d'œuvre de la part ville se monte à 1 271 502,76 € HT (valeur septembre 2022).

La ville de Méricourt sera le coordonnateur du groupement de commande.

Une convention a été établie afin de définir les règles du groupement de commande :
- pour la maîtrise d'œuvre,
- pour les prestations annexes (Coordonnateur sécurité, contrôleur Technique, Géomètre, étude de sol, etc...),
- et pour les travaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et la ville de Méricourt, qui désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme celle du groupement.

Autorise le lancement de la procédure commune de désignation du maître d'œuvre, des prestations annexes et par la suite la procédure commune de désignation des entreprises de travaux.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D10-DE

Autorise le Président à rechercher des subventions auprès de l'ensemble des éventuels financeurs.

Autorise le Président à demander les subventions au titre du Fonds conjoint Etat-Région pour la rénovation des Cités Minières et auprès des autres financeurs mobilisables (Département du Pas-de-Calais, Agence de l'Eau, etc.) concernant la réalisation du projet de renouvellement des réseaux eau potable et assainissement des cités du Parc et des Croisettes.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 sur les imputations suivantes :

- Budget Assainissement/ Programme MTVX-ERBMAH/ Opération 22D15483/ Ligne de crédit 6856.
- Budget Eau Potable/ Programme MTVX-ERBM/ Opération 22D15586 / Ligne de crédit 4960.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D11-DE

B171122_D11

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "PLANETE SCIENCES": Subvention 2022
Contrat de Ville

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie le 20 mai 2022 par l'association « PLANETE SCIENCES » de Denain d'une demande de participation financière pour mettre en œuvre son projet intitulé « Sciences pour tous » déposé dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville de la CALL.

L'association a pour objet de proposer aux jeunes des activités scientifiques et techniques expérimentales, dans le cadre des loisirs et du temps hors scolaires, avec le soutien de grands organismes scientifiques et industriels tels que le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), le CEA (Centre Énergie Atomique), les différents ministères et le CNES (Centre National d'Étude Spatiale) en tant que partenaire historique de l'association. Planète Sciences est agrée par le Ministère de la Jeunesse comme association d'éducation populaire et comme association d'éducation habilitée à dispenser les formation BAFA et par le ministère de l'Éducation Nationale comme association complémentaire à l'enseignement public.

L'action intitulée « Sciences pour tous » a pour finalité de proposer des formations pour animer des ateliers scientifiques autour de l'énergie, la robotique et le développement durable.

En 2021, les villes de Lens, Bully les Mines, Sallaumines, Mazingarbe, Loos-en -Gohelle, Vendin-le-Vieil, Liévin, Fouquières-Lez-Lens et Angres ont bénéficié de la formation.

Au total, 19 demi-journées ont été mises en oeuvre et ont permis de :

- Former 44 personnes en formation (7 communes différentes),
- Former 11 animateurs lors de co-animation (sur 4 communes différentes),
- Animer des ateliers auprès de 52 enfants lors des co-animations formatives avec les animateurs,
- Animer des ateliers auprès de 17 parents participants aux ateliers avec leurs enfants pour développer un axe « parentalité ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 7 500 € sur un montant total de 15 000 € (soit 50 % du budget total de l'action) à l'association Planète Sciences sise 118, bis rue de Villars 59220 DENAIN, afin de soutenir l'action Politique de la Ville intitulée « Sciences pour tous ».

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D11-DE

Autorise Le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 500 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : budget 01/ Fonctionnement/ Ligne de Crédit 3829.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D12-DE

B171122_D12

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Plan piscines: Intervention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la pratique de la natation

Par délibération du 20 février 2018, les élus communautaires ont décidé d'élaborer un plan piscines sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Les objectifs sont de :

- favoriser l'apprentissage de la nage aux scolaires de primaire,
- améliorer les conditions d'accueil dans les piscines existantes,
- soutenir la création de m² de plan d'eau supplémentaire face à la carence constatée sur le territoire,
- proposer un accès équitable aux équipements aquatiques pour l'ensemble des habitants.

Par délibération du 19 juin 2019, les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien de l'apprentissage de la natation par une aide de fonctionnement des communes propriétaires de piscine pour l'accueil des enfants du territoire scolarisé en primaire afin que tous puissent disposer d'une aisance en milieu aquatique avant l'entrée en sixième à raison de 1€50 par entrée.

Pour la période allant du 1er septembre 2021 au 7 juillet 2022, sur les 4 espaces natatoires encore en fonctionnement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin les communes de Liévin, Billy-Montigny, Harnes et Avion ont certifié 51 860 entrées soit un montant à verser de 77 790 €.

Communes disposant d'un équipement natatoire en activité	Fréquentation des scolaires du primaire du territoire pour la période du 1er septembre 2021 au 7 juillet 2022	Total de la subvention : 1€50 par entrée
LIEVIN	18 221	27 331,50€
BILLY-MONTIGNY	2 847	4 270,50€
HARNES	25 301	37 951,50€
AVION	5 491	8 236,50€
TOTAL	**51 860**	**77 790€**

Le versement de la subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire se fait sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du Maire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention totale de 77 790 € aux communes disposant d'une piscine en lien avec les 51 860 entrées de scolaires du territoire repris dans le cadre de l'aisance aquatique du plan piscines.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D12-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 77 790€ sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10276.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D13-DE

B171122_D13

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier au 14ème tournoi international excellence de judo à Harnes

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement de la pratique sportive et à la valorisation des sites et équipements sportifs.

Par courrier en date du 2 juin 2022, le judo club harnésien a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour participer financièrement à l'organisation du tournoi international minimes et cadets labellisé A excellence qui s'est déroulé les 11 et 12 novembre 2022.

Le tournoi de judo est organisé en partenariat avec la Fédération Française de Judo, la ligue Nord-Pas de-Calais et est inscrit dans le calendrier fédéral à des fins de détection des futurs cadets et cadettes pour le groupe France aux championnats d'Europe.

Une délégation japonaise a accepté de participer au tournoi, ainsi que des délégations hollandaises, belges, anglaises, allemandes et géorgiennes. 1 200 jeunes entre 15 et 17 ans viendront faire la preuve de leur talent sportif et pourront assister à des séquences techniques menées par un coach japonais.

Au regard des critères précisant l'intervention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur les manifestations sportives approuvés par le Bureau Communautaire du 24 mars 2022, le tournoi labellisé excellence de niveau international est éligible. A ce titre, le judo club harnésien sollicite l'attribution d'une subvention de 5 000 € soit 12,82 % du montant global de l'opération

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € au judo club harnésien pour l'organisation du tournoi international labellisé excellence A.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D14-DE

B171122_D14

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention exceptionnelle au club carabiniers de Billy-Montigny Handball pour le tournoi horizon 2024

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été labellisée Terre de jeux 2024 et s'est engagée à faire vivre à tous les émotions des Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024. Six centres de préparation des JO 2024 ont été sélectionnés sur le territoire de la CALL et une vingtaine de communes ont également été labellisées.

Afin de mettre à profit les labellisations des communes et de la CALL et de permettre de donner de la visibilité aux Centres de préparation des jeux et notamment la salle Otello Troni de Billy-Montigny, l'association des carabiniers handball de Billy-Montigny a souhaité organiser un tournoi horizon 2024, le 21 août 2022.

Cette action visait à accroître l'image positive du handball auprès des habitants dont les équipes nationales féminines et masculines ont remporté de nombreuses victoires lors des précédents Jeux Olympiques et lors des championnats du monde.

Les carabiniers handball évoluent en National 2 et font partie des 12 clubs élites du territoire. Ils souhaitaient au travers du tournoi horizon 2024 accueillir les clubs de Dunkerque, Aix-en-Provence, Montpellier (double champion d'Europe) et le Sporting Lisbonne mais également organiser des aires de mini handball pour tous animées par des internationaux Français. Lors du tournoi Horizon, les Carabiniers handball ont intégré dans leurs éléments de communication le soutien de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Au regard des critères définis pour le soutien aux manifestations sportives associatives, validés par les élus en bureau communautaire du 24 mars 2022, le tournoi horizon 2024 est éligible. Cependant, la demande a été faite le 24 juin 2022 ne permettant pas son instruction avant la réalisation de l'action.

L'association les carabiniers de Billy-Montigny handball sollicite une subvention de 3 000 € soit 22,22 % du budget total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association les Carabiniers de Billy-Montigny handball.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D14-DE

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D15-DE

B171122_D15

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier au triathlon de Liévin dans le cadre du trail des Mingeux de Maguettes

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives associatives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement de la pratique sportive et à la valorisation de sites et d'équipements sportifs.

Le triathlon de Liévin organise le dimanche 20 novembre 2022 pour la troisième fois le trail des Mingeux de Maguettes qui contribuera à l'animation des collines d'Artois au sein de la Chaîne des Parcs. Les communes de Liévin, Vimy, Givenchy-en-Gohelle et Avion seront traversées lors des différentes épreuves proposées.

De la course baby longue de 200 mètres en passant par des distances adaptées pour les jeunes de 1 km et 3 km, pour en arriver à une distance découverte de 8,5 km et en terminer avec des courses de 18 km et 25 km, le trail des Mingeux de Maguettes s'adresse à tous quel que soit le niveau et accueille en moyenne 2 000 participants.

A ce titre, le triathlon de Liévin sollicite l'attribution d'une subvention de 2 000 € soit 12,90 % du montant total de l'opération.

Au regard des critères précisant l'intervention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur les manifestations sportives associatives approuvés par le Bureau Communautaire du 24 mars 2022, le trail des Mingeux de Maguettes est éligible.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € au triathlon de Liévin dans le cadre de l'organisation de la troisième édition du trail des Mingeux de Maguettes.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/LC 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D16-DE

B171122_D16

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier au Comité Départemental Olympique et Sportif dans le cadre de Sport Ressources 62

Dans le cadre de Paris 2024, l'Agence Nationale du Sport, le Comité Régional Olympique et Sportif et le Comité Paralympique Sportif français ont désigné le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais, associé au Conseil départemental du Pas-de-Calais, à l'ESS 62et Vivalley, Lauréat de l'appel à projets « Impacts 2024 » (55 Lauréats sur 1500 candidatures) en répondant au travers de leur projet Sport Ressources 62 aux 4 critères d'éligibilité :

- Inclusion, solidarité et égalité par le sport,
- Santé et bien être par le sport,
- Réussite éducative et citoyenneté par le sport,
- Le sport au service du développement durable.

« Sport Ressources 62 » propose une double solution sur la recherche du développement de la pratique sportive en supprimant le frein financier tout en adoptant une démarche éco-reponsable et solidaire. Par délibération du 23 septembre 2021, les élus ont souhaité soutenir financièrement la mise en œuvre du projet. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a donc été territoire d'expérimentation de Sports Ressources 62.

Sport ressources 62 s'est doté d'une plateforme digitale permettant à chaque utilisateur (particuliers, associations ou collectivités) de donner, prêter ou faire l'acquisition de matériel sportif gratuitement ou à très faible coût. Le CDOS a alimenté la plateforme grâce à des dons de la fondation Décathlon, Donner.org, Lames de joie ou encore le Racing Club de Lens. Des opérations de don ont été menées auprès de publics en difficulté par exemple auprès de 9 de cœur (joggings et baskets), du foyer des Glycines de Grenay (vestes, chaussures de randonnée,baskets,sacs, gants de boxe,,,,) et auprès d'associations sportives et notamment l'Olympique Liévinois à qui le Racing Club de Lens a offert des ballons et chasubles.

Le gros matériel est donné aux ressourceries de la CALL (tapis de course, canoës, ,,,) pour être vendu ou recyclé.

Pour 2023, Sport Ressources 62 a besoin de renforcer sa communication afin de se faire connaître plus largement, il est donc proposé d'accompagner le développement de Sport Ressources 62 sur une nouvelle année à hauteur de 10 000 € soit 8,5 % de leur budget prévisionnel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D16-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation :Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D17-DE

B171122_D17

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "Lecture pour tous" - Attribution des subventions

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite conduire une politique culturelle dynamique et attractive. Dans ce cadre, elle s'est engagée dans la mise en place d'un plan d'actions « Lecture pour tous » portant notamment sur la mise en réseau des équipements de lecture publique du territoire, et encore sur l'accompagnement d'actions autour du livre. A ce titre, un Contrat Territoire Lecture a été signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles en 2019 puis renouvelé en 2021.

Pour ce qui est du soutien des actions autour du livre, la CALL a mis en place dès 2020, un appel à projets à l'attention des médiathèques.

Compte tenu du succès de l'opération, ce dispositif a été reconduit en 2021 et en 2022. En effet, par délibération du 24 mars 2022, le Conseil Communautaire a validé le lancement d'une troisième édition et approuvé le cahier des charges et l'enveloppe correspondants (26 000 €).

Pour rappel, en accompagnant les médiathèques dans la structuration d'opérations autour du livre et de la lecture, les objectifs de l'Agglomération sont multiples :

-Renforcer l'accessibilité des équipements de lecture publique au plus grand nombre,

-Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme,

-Rechercher une cohérence à l'échelle communale,

-Favoriser les collaborations entre professionnels du livre et de la lecture à la faveur des habitants.

Suite au lancement de l'appel à projets en avril 2022, deux dossiers ont été déposés. Un premier regroupant six communes et un second rassemblant six autres communes du territoire (cf. tableau récapitulatif annexé à la présente).

Le jury de sélection présidé par Christelle BUISSETTE s'est réuni le 12 octobre 2022 afin d'auditionner les représentants des communes pouvant bénéficier d'un soutien financier de l'Agglomération au regard de leur effet levier en matière de développement culturel et de leur conformité au cahier des charges.

Les deux projets ont été retenus pour bénéficier du concours de la CALL pour un montant de 16 000 €.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D17-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention à hauteur des montants proposés par le jury de sélection de l'appel à projets « Contrat Territoire Lecture – Lecture pour tous » conformément au tableau joint en annexe.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et les partenariats liés.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D18-DE

B171122_D18

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets ESS
Subvention à l'association RE-CYCLE

Par délibération en date du 4 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets permanent dans le secteur de l'Économie Sociale & Solidaire visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS sur le territoire.

Dans ce cadre, l'association Re-Cycle a sollicité un accompagnement financier pour la création d'emplois sur le territoire.

Cette association propose une solution innovante, écologique et locale de collecte et valorisation des biodéchets des professionnels et particuliers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.Elle s'inscrit dans l'application de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) qui va imposer le tri à la source et la valorisation des bio déchets dès le 1er janvier 2024. Le prévisionnel de création d'emplois est de 2 emplois fin 2024.

La structure a sollicité la Région dans le cadre du dispositif d'aide à l'émergence des structures de l'ESS à hauteur de 15 000 €, et a été labellisée et accompagnée dans le cadre du programme REV 3 au regard de son intérêt écologique et de la promotion des principes d'économie circulaire.

En vertu de son dispositif d'aide à la création de structures ESS sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner cette association à hauteur de 6 000 € pour la création de 2 emplois.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association Re-Cycle, dont le siège social est situé au 15 rue René Lannoy à Lens (62300)

Autorise le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation Budget principal/ Fonctionnement / LC 10001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D19-DE

B171122_D19

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets ESS
Subvention à l'association LE CORON DES ARTS

Par délibération en date du 4 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets permanent dans le secteur de l'Économie Sociale & Solidaire visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS sur le territoire.

Dans ce cadre, l'association LE CORON DES ARTS, a sollicité une aide financière pour accompagner la phase de création de son projet, permettant la création d'un emploi permanent.

Cette association a pour objet la constitution d'un collectif associatif d'artisans de métiers d'art et de créateurs, la création d'un tiers lieu, espace d'ateliers mutualisés et de galeries partagées travaillant en lien avec le territoire socio-culturel et artistique. Il est également prévu de créer une SCIC liée à l'association, qui porterait les activités dites commerciales et de prestations telles que la location d'ateliers partagés.

En vertu de son dispositif d'aide à la création de structures ESS sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner cette association à hauteur de 3 000 € permettant la création d'un emploi.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention de 3 000 € à l'association Le Coron des Arts, dont le siège social est situé 3 rue Jean-Jacques Rousseau à Avion (62210)

Autorise le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/ LC 10001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D20-DE

B171122_D20

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune d'Annay-Sous-Lens - AMO construction d'un complexe sportif

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune d'Annay-Sous-Lens sollicite le fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » pour financer son assistance à la maîtrise d'ouvrage missionnée pour la construction d'un complexe sportif. Cette assistance comprend également une étude de faisabilité géothermique sur sondes pour un bâtiment en performance énergétique. Ce projet rentre donc parfaitement dans la démarche de transition énergétique, au renforcement des équipements publics et du maillage du territoire.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 25 557 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune d'Annay-Sous-Lens et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune d'Annay-Sous-Lens au Fonds de Concours 2022 « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D20-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer à la commune d'Annay-Sous-Lens un fonds de concours transition durable au titre de l'année 2022, d'un montant de 25 557 €, pour le financement de son assistance à la maîtrise d'ouvrage dédiée à la construction d'un complexe sportif , Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D21-DE

B171122_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Bully-Les-Mines - rénovation de l'éclairage public

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Bully-Les-Mines sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de rénovation de l'éclairage public. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergies

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 15 742,40 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Bully-Les-Mines et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bully-Les-Mines au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D21-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Bully-Les-Mines pour son projet de rénovation de l'éclairage public des rues des Chardonnerets , Bouvreuils et Rouges Gorges avec le remplacement des poteaux et des lanternes photovoltaïques , un fonds de concours transition durable d'un montant de 15 742,40 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D22-DE

B171122_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Souchez - relamping en LED

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Souchez sollicite le fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de relamping en LED avec le remplacement des luminaires vétustes sur les axes principaux et la pose de lanternes à éclairage LED . Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergies.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 22 500 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Souchez et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Souchez au Fonds de Concours 2022 « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D22-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Souchez pour son projet de relamping en LED sur les axes principaux de la commune, un fonds de concours transition durable d'un montant de 22 500 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D23-DE

B171122_D23

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Wingles - AMO Centre culturel

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Wingles sollicite le fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » pour financer son assistance à la maîtrise d'ouvrage missionnée pour la construction d'un nouveau centre culturel dans un ancien local commercial. Cette construction permettra notamment de dynamiser les activités culturelles proposées à la population de la commune dans un nouvel équipement de proximité. Les études intégreront les logiques de rationalisation de la dépense énergétique du bâtiment.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 18 037,50 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Wingles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Wingles au Fonds de Concours 2022 « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D23-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer à la commune de Wingles un fonds de concours transition durable au titre de l'année 2022, d'un montant de 18 037,50 €, pour le financement de son assistance à la maîtrise d'ouvrage dédiée à la réalisation d'un nouveau centre culturel dans un ancien local commercial, Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D24-DE

B171122_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Wingles - Isolation thermique école Auriol et salle Steffe

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Wingles sollicite le fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de réfection et d'isolation de deux salles communales : l'école Auriol-Joly et la salle Jean Steffe. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 60 232,70 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Wingles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Wingles au Fonds de Concours 2022 « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D24-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Wingles pour son projet de réfection et d'isolation de deux bâtiments communaux ; l'école Auriol-Joly et la salle Jean Steffe, un fonds de concours transition durable d'un montant de 60 232,70 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D25-DE

B171122_D25

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Wingles - pompe à chaleur Complexe sportif Michel Bernard

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Wingles sollicite le fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet relatif au remplacement de l'ancien système de chauffage de la salle de danse du complexe sportif Michel Bernard par une pompe à chaleur. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergies.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 8 887,50 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Wingles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Wingles au Fonds de Concours 2022 « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D25-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Wingles pour son projet relatif au remplacement du système de chauffage de la salle de danse du complexe sportif Michel Bernard par une pompe à chaleur, un fonds de concours Transition durable d'un montant de 8 887,50 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D26-DE

B171122_D26

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Wingles - remplacement menuiseries complexe sportif, école Auriol et salle Steffe

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Wingles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de remplacement des menuiseries de la salle J.STEFFE, de l'école V.Auriol et du complexe sportif Michel Bernard. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté de lutter contre le gaspillage énergétique et d'améliorer les économies d'énergies.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 44 860,92 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Wingles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Wingles au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D26-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Wingles pour son projet de remplacement des menuiseries de la salle J.STEFFE, de l'école V.Auriol et du complexe sportif Michel Bernard, un fonds de concours Transition durable d'un montant de 44 860,92 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D27-DE

B171122_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Wingles - Revégétalisation et aménagement environnemental

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Wingles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de revégétalisation des espaces publics dans le centre ville, rue Jean Jaurès et dans la rue du Général Leclerc. Ce projet vise à réaliser le plantage de différentes essences végétales, l'installation de vasques et la réalisation de différentes balconnières. Il contribue alors à mettre en valeur le patrimoine communal et favorise la préservation de la biodiversité.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 13 811,01 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Wingles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Wingles au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D27-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Wingles pour son projet de revégétalisation des espaces publiques avec le plantage de différentes essences végétales dans le centre ville (place Jean Jaurès et la rue Général Leclerc), l'installation de vasques et de balconnières , un fonds de concours Transition durable d'un montant de 13 811,01 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D28-DE

B171122_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Wingles - AMO Ecole maternelle

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Wingles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour financer son assistance à maîtrise d'ouvrage missionnée pour la reconstruction de l'école maternelle Léon Blum. La capacité d'accueil de l'école actuelle n'étant plus suffisante, la commune a décidé la construction d'une nouvelle école dans un lieu plus approprié. Ce projet rentre donc parfaitement dans la démarche de transition énergétique contribuant au renforcement des équipements publics et du maillage du territoire.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 19 906,25 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Wingles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Wingles au Fonds de Concours 2022 « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D28-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Wingles un fonds de concours transition durable au titre de l'année 2022, d'un montant de 19 906,25 €, pour le financement de son assistance à la maîtrise d'ouvrage dédiée à la reconstruction de l'école maternelle Léon Blum. Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 19 octobre et 10 novembre 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **21 délégués étaient présents et 8 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 21
Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 8
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Alain SZABO

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D29-DE

B171122_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2022 - Commune de Wingles - Bornes de recharges électriques

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Wingles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour l'installation de quatre bornes de recharges électriques dans plusieurs parkings de la ville (mairie, parking du personnel commissariat et centre technique). Dans le cadre de ce fonds de concours, la ville souhaite répondre à un besoin pour ses habitants et continuer à développer le parc de véhicule électrique Ce projet rentre parfaitement dans l'axe d'un engagement pour une ville plus durable et une volonté de réduire l' empreinte carbone

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 6 345,25 €.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Wingles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Wingles au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 062-246200364-20221117-B171122_D29-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 07/11/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Wingles pour son projet d'installation de quatre bornes de recharges électriques, un fonds de concours transition durable d'un montant de 6 345,25 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.